

8 bureaux de vote	TROIS BASSINS	1 canton
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie</p> <p style="text-align: center;">Bureau centralisateur général 2, rue du Général de Gaulle</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la grande ravine, les chemins communaux Gabriel Mareuil (jusqu'à la grande ravine), Touring Hôtel (jusqu'à la ravine Souris-Chaude) • La ravine Souris-Chaude, allée lombard en aval • Le chemin des Barrières (partie comprise entre allée lombard et la RD 3) • La RD 3 en aval jusqu'à sa jonction de ravine fond jardin en aval • Ravine fond jardin (jusqu'à Gabriel Mareuil) 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Bois Joli Coeur 2 place de l'Eglise</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la rue Victor Hugo (pont Souris-Chaude jusqu'à l'intersection de la rue Justin) - rue Justin • Rue François de Mahy (de la rue Justin à chemin Raux) • Chemin Raux (jusqu'à chemin Mausole) • Chemin Mausole (jusqu'au chemin des Barrières) • Chemin des Barrières jusqu'à la ravine de Trois-Bassins • Pont ravine Souris chaude jusqu'à passerelle chemin Canal • Chemin Canal – rue Georges Brassens jusqu'à chemin Mnemonide • Chemin Mnemonide – ravine Bras Montvert – chemin Mnemonide – ravine de Trois-Bassins 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle 25, allée des Ecoliers</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la limite du 1er bureau (rues Touring Hôtel et Gabriel Mareuil) • La rue Gabriel Mareuil jusqu'à l'intersection du chemin Armanet • La ligne - intersection chemins Armanet et Gabriel Mareuil - jusqu'à la ravine de Trois-Bassins • Secteur délimité par la limite du 2^{ème} bureau 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Bois de Nèfles 4, chemin école Bois de Nèfles</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la limite du 3e bureau (rue Gabriel Mareuil à la ravine de Trois-Bassins) • Grande ravine, limite du 7e bureau (ligne Armanet jusqu'à la jonction de la petite ravine) • Ravine de Trois-Bassins 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Bâtiment des services techniques municipaux 84, chemin des barrières</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la grande ravine, la RD 3 jusqu'au chemin des Barrières • Le chemin des Barrières jusqu'à l'allée lombard • Allée lombard en amont jusqu'à ravine souris chaude • Ravine Souris-Chaude – Passerelle chemin canal • Chemin canal jusqu'à la rue Georges Brassens • Rue Georges Brassens – chemin Mnemonide – ravine Bras Montvert • Chemin des Azalées-RD3 • RD3-chemin Croix Bigat-chemin Henri Auber-grande ravine 	

8 bureaux de vote	TROIS BASSINS	1 canton
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Salle Multiactivités 2, chemin Piveteau</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par : grande ravine en amont de la RD 3, la petite ravine et la ligne joignant ces deux ravines 50 m au-dessus du château d'eau des Colimaçons • Secteur délimité entre la ravine fond jardin et la grande ravine en amont de la RD 3 • Secteur délimité par limite des bureaux 5, 1^{er} et 8^{ème} et la petite ravine 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Souris Blanche 25, allée des palmiers</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la petite ravine, l'océan, la ravine de Trois-Bassins, la ligne Armanet jusqu'à la jonction de la petite ravine. 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole de MontVert 16, Route des Tamarins</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 14 (Saint-Leu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par limite du 2^{ème} bureau (chemin Mnemonide – ravine bras Montvert – ravine de Trois-Bassins) • Limite du 5^{ème} bureau (chemin des Azalées – RD 3 jusqu'à chemin de la Croix Bigat – rue Henri Auber – grande ravine) • Limite du 6^{ème} bureau au droit de la grande ravine 	